

Mairie de Bouessay

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal Lundi 05 juillet 2021

Date de la convocation : 29/06/2021

Présents : Messieurs Paterne, Freuslon, Lamy, Furcy, Yvon et Mesdames Bruand, Saison, Rocheteau, Mancini = 9

Pouvoirs : Mme Daubias donne pouvoir à Mme Saison = 1

Mme Dupont donne pouvoir à Mr Yvon = 1

Mr Riach donne pouvoir à Mr Paterne = 1

Mme Gérard donne pouvoir à Mme Bruand = 1

Absente: Mme Ory

Votants : 13

Secrétaire de Séance : Mme Bruand.

- SEANCE : 17/05/2021 REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : AUCUNE OBSERVATION

Objet : Décision modificative n°1 Budget communal

Délibération n°050721-01

Monsieur le Maire donne la parole à Mr Freuslon, il fait savoir au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire une correction concernant de modifier l'imputation comptable du titre 65 de l'exercice 2020, il présente le tableau comme suit :

Budget Général

Opération / Compte	Désignation	Dépenses	Recettes
1331- Dotation d'équipement des territoires ruraux	Subvention d'investissement	738.60€	
1341- Dotation d'équipement des territoires ruraux	Subvention d'investissement		738.60€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'effectuer les opérations ci-dessus :

Objet : Modification du permis d'aménager du Lotissement de l'Aubépine et achat partie de terrain.

Délibération n°050721-02

Vu l'arrêté municipal en date du 09/10/2012 autorisant la création du lotissement de l'Aubépine ;

Vu la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux de 1^{ère} phase le 19/09/2013 ;

Monsieur le Maire donne la parole à Mr Freuslon, il informe le conseil qu'il est nécessaire de modifier le permis d'aménager du lotissement de l'Aubépine ; et d'acheter une partie de la parcelle

cadastrée section B n°1039 située au 17 rue de souvigné. Il présente le plan de bornage actuel. Conformément à la délibération du conseil communautaire du 09 avril 2021 relative à l'approbation du PLUIh, le projet consiste à réduire les superficies des parcelles cadastrées section B, n°1037 et 1040, et de revoir le plan de circulation piéton et routier du lotissement ; Une étude auprès d'un architecte sera réalisée.

Une réunion de présentation avec les propriétaires des parcelles sera prévue afin la fin de l'année.

Mr le Maire propose au conseil municipal de modifier le permis d'aménager concernant les deux parcelles cadastrées section B, n°1037 et 1040. Il propose d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée B, n°1039 ; Un bornage auprès d'un géomètre sera donc nécessaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Mr le Maire ou son représentant :

- De modifier le permis d'aménager du lotissement de l'Aubépine et toutes pièces annexes ;
- D'acquérir une partie du terrain cadastré section B, n°1039, et d'autoriser Mr le Maire ou son représentant à signer toutes pièces annexes au dossier ;

AFFAIRES DIVERSES :

- DPU : 2 DPU présentées, la commune ne préempte pas.
- Mr le Maire présente le rapport d'Eclairage public du Territoire Energie Mayenne ;
- Mr le Maire fait lecture d'un message envoyé par Céline Fourmond, concernant un travail sur le patrimoine qui sera en lien avec les scolaires ;
- Mme Mancini fait lecture du compte rendu suite à la rencontre avec Mr Duval de (Mayenne Nature Environnement) ; Ce rdv concerne la reconduction du label ; une commission est créée afin d'élaborer la valorisation de l'espace naturel de la commune: Mr Lamy, Furcy, Yvon, Freuslon, et Mmes Daubias, et Mancini ; Mme Mancini présidera cette commission : Commission site naturel.
- Mr le Maire fait lecture d'une lettre envoyée par un enfant de la commune, qui concerne l'entretien de l'oratoire ;
- ECOLE : Mme Bruand informe l'assemblée qu'un conseil d'école a eu lieu le 21 juin dernier, un résumé du compte rendu est fait ; Les travaux de rénovation énergétique ont commencé ce jour, un point avec l'équipe enseignante a été fait.
Mme Bruand présente deux devis pour la peinture dans les classes, (Ets HUAR et Ets KBDECO) ; Mr le Maire fait procéder à un vote à main levée, Mr le Maire ne prend pas part au vote : Le conseil municipal à 11 voix pour, retient la Sté KB DECO pour un montant total de 11 180.25€ HT.
- Mr le Maire informe qu'un panneau d'interdiction de stationner sera positionné rue de la rochette ;
- Mr le Maire donne les dates de congés des agents communaux ;
- Mr le Maire informe qu'une assistante maternelle arrête ses fonctions pour retraite ;
- Mr Furcy informe que le panneau directionnel rue de l'époupin est cassé ;

FIN DE SEANCE 22h30

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : 15/09/2021 à 20h30
--